



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 117 003 2022

Date de la convocation et de l'affichage : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 |
| En exercice | 29 |
| Nombre de présents | 25 |
| Nombre de votants par procuration | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés | 28 |

Étaient présents : (26)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, PRUVO Isabelle, Adjointes,

JOOS Clément, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DELVART Vincent, DUPUITS Laurence, THOMAS Loïc, BECK Sabrina, RICHARD Nicolas, BRU Caroline, COURBOT Monique, WLOSIK Edmond, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, GROYSILLIER Céline, COEVOET-COUDEVILLE Christine, VANAGT Laurent, DENTREBECQ Patrick, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (3)

DEGRAND Christophe à Frédéric DEVOS
GLAZIK Dorothee à Monique COURBOT
CHRISTIAEN Gérard à Maryse LEPROVOST

Absents/excusés : Rémi BRICHE (1)

Secrétaire de séance : JOOS Clément désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS

03 – DM04-BP2022-SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Les associations ayant participé au défilé de chars du 03 juillet dernier ont engagé des dépenses pour la réalisation de leur char.

Il est proposé de les indemniser à hauteur des dépenses engagées et justifiées en leur accordant une subvention exceptionnelle.

La décision modificative suivante est soumise au vote du Conseil Municipal

| Imputation | Nom association | Montant |
|------------|---|------------------|
| 6574/024 | Club des aînés « joie et amitié » | 527,00€ |
| 6574/024 | Rétro Club des Flandres | 496,00€ |
| 6574/024 | Amicale des Sapeurs-Pompiers | 475,00€ |
| 6574/024 | Etoile Sportive de Wormhout – Football | 344,00€ |
| 6574/024 | La guillaume Tell – archers | 242,00€ |
| 6574/024 | L'Orchestre d'Harmonie de Wormhout | 194,00€ |
| 6574/024 | Groupe « Loock » - Jardins ouvriers | 534,00€ |
| 6574/024 | UNC-Union Nationale des Combattants d'AFN | 239,00€ |
| | TOTAL | 3.051,00€ |

Ce montant sera prélevé sur la réserve du compte 6574-subventions aux associations pour 3.000,00€ et par un abondement de 51,00€ au compte 6419-Remboursement sur frais de personnel.

Ecriture comptable en section de fonctionnement

| | | |
|---------|---|-------------|
| DEPENSE | 6574/024 subventions aux associations selon le détail ci-dessus | + 3.051,00€ |
| DEPENSE | 6574/01 subventions aux associations (réserve au BP2022) | - 3.000,00€ |
| RECETTE | 6419/020 remboursement sur frais de personnel | + 51,00€ |

Les conseillers sont invités à délibérer sur les propositions.

Mme Florence Dehondt souhaite au nom des élus de la commission fête et de la commission culture remercier tous les acteurs de cette journée, les associations et les employés de la médiathèque pour leur investissement.

M. le Maire remercie l'ensemble des élus du conseil municipal au nom de l'ensemble des Wormhoutois

Décision du Conseil :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le 15/09/2022
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le :22/09/2022
et publication ou notification le : 22/09/2022
Le Maire,

Frédéric DEVOS

